

**Décision du 18 décembre 2014 portant désignation des représentants du personnel  
au comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président  
de cour d'appel d'Angers [rectificatif]**

**NOR : JUSB1430628S**

Rectification au Bulletin officiel du ministère de la justice n° 2014-12 du 31 décembre 2014 (partie n°1), décision du 18 décembre 2014, après l'article 2, les mots « Daniel TROUVE » sont remplacés par les mots « Colette MARTIN-PIGALLE ».